



**14^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, Salle de réunion du
Ministère des mines et de l'énergie, le lundi 25 mars 2013**

Procès-verbal

L'an deux mil treize et le lundi vingt cinq mars, le Comité de pilotage a tenu sa 14^{ème} réunion ordinaire dans la salle de réunion du Ministère des mines et de l'énergie.

Etaient présents à cette réunion quinze (15) membres du Comité de pilotage, ainsi que le Coordonnateur national et ses collaborateurs.

Le Président et le Vice-président étant occupés, la réunion a été présidée par le Coordonnateur national. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les membres, le Coordonnateur national a présenté l'ordre du jour adopté comme suit :

1. Lecture et adoption des procès-verbaux des 12^{ème} et 13^{ème} réunions ordinaires
2. Présentation du projet de rapport de validation et synthèse des commentaires
3. Divers
 - Point sur la dissémination du rapport ITIE-Togo 2011.

1. Lecture et adoption des procès-verbaux des 12^{ème} et 13^{ème} réunions ordinaires

Les procès verbaux des 12^{ème} et 13^{ème} réunions ordinaires tenues respectivement le mardi 19 février 2013 et le vendredi 22 février 2013 ont été lus par le Coordonnateur national puis adoptés après amendements.

2. Présentation du projet de rapport de validation et synthèse des commentaires

Le projet de rapport de validation a été envoyé par mail à tous les membres. A cette réunion il a été question de parcourir les commentaires formulés par certains membres du Conseil national de supervision, du Comité de pilotage et du Secrétariat technique.

Document de 96 pages, le projet de rapport de validation est articulé en 6 parties dont quatre annexes. Il présente le secteur extractif au Togo, les progrès réalisés par l'initiative nationale et l'engagement de chaque partie prenante pour la réussite de la mise en œuvre du processus. Le validateur a passé en revue toutes les exigences une à une et s'est prononcé sur la conformité de chacune d'elles, en mentionnant les références de tous les documents examinés.

Selon le projet de rapport, la mise en œuvre de l'ITIE au Togo a permis d'instaurer un dialogue organisé entre toutes les parties prenantes concernées, dans un contexte où les



questions de gouvernance et de transparence constituent un enjeu complexe. Les efforts engagés par le gouvernement et le Comité de pilotage dans le processus ITIE ont permis de rendre disponibles les informations claires et fiables sur le secteur extractif. Le gouvernement a permis à l'initiative nationale de se structurer et aux parties prenantes de s'investir pleinement dans la mise en œuvre de l'ITIE.

Selon le validateur, les 4 premières exigences relatives surtout à la bonne foi du gouvernement de faire de la transparence sont satisfaites. Car il constate que le gouvernement a affirmé et confirmé régulièrement sa volonté de mettre en œuvre l'ITIE et a créé un environnement institutionnel propice à la participation de toutes les parties prenantes de l'ITIE. Le gouvernement a montré sa bonne foi en nommant un haut responsable pour diriger la mise en œuvre et en adoptant une structure institutionnelle efficace favorisant une participation multipartite. Pour la 5^{ème} exigence, l'adoption par le Comité de pilotage d'un plan d'actions ambitieux et le respect de sa mise en œuvre font que cette exigence est satisfaite. Les exigences 6 à 18 sont satisfaites grâce entre autres à la nomination des représentants de la société civile au Conseil national de supervision et au Comité de pilotage avec une prise de parole et une participation libre et régulière, à l'adoption d'une structure organisationnelle favorable à la mise en œuvre, à la qualité du cadre juridique et réglementaire ainsi que celle de l'architecture de l'ITIE, confortée par le financement régulier des activités par le gouvernement, à la préparation efficace du processus de réconciliation par le groupe multipartite, à la discussion et à l'adoption des TdR par le Comité de pilotage pour le recrutement du conciliateur chargé d'établir les rapports ITIE 2010 et 2011, à la volonté affichée des autorités d'impliquer tous les organismes collecteurs et les entreprises extractives dans l'élaboration des rapports ITIE 2010 et 2011, à l'exhaustivité du périmètre et à la qualité des rapports ITIE 2010 et 2011 qui sont compréhensibles et qui analysent tous les écarts et formulent des recommandations pour renforcer la qualité des futurs rapports ITIE. L'exigence 19 est satisfaite grâce au soutien de la mise en œuvre par les entreprises exprimé dans les formulaires d'auto-évaluation. Pour l'exigence 20 également satisfaite, les parties prenantes ont confirmé au validateur que les enseignements sont tirés des recommandations des rapports ITIE et mis en œuvre.

D'une manière générale, le validateur remarque que toutes les exigences sont satisfaites. Toutefois, il a formulé des recommandations pour l'amélioration de la mise en œuvre. Elles portent sur l'évaluation des contraintes de capacités du plan d'actions 2010-2013, l'inclusion systématique d'une catégorie « Autres revenus/paiements significatifs » dans le périmètre des flux de paiements, la création d'une base de données sur l'ITIE-Togo, la création d'une base de données sur le secteur extractif, l'enrichissement du site internet de l'initiative nationale.

Les annexes jointes au projet de rapport portent sur les références de tous les documents cités, le plan d'actions, les formulaires d'auto-évaluation des entreprises et le certificat de paiement du validateur.

Le Coordonnateur national a ensuite présenté les observations de certains membres du Comité de pilotage et du Conseil national de supervision et du Secrétariat technique sur le projet de rapport. Ces observations portent sur le fond et sur la forme du document. Mais séance tenante, certains membres ont formulé des commentaires. Toutes ces observations et tous ces commentaires seront envoyés au validateur pour la finalisation du rapport qui sera déposé au Comité de validation du Secrétariat international.



3. Divers

- Point sur la dissémination du rapport ITIE-Togo 2011

La dissémination du rapport ITIE-Togo 2011 a commencé le 08 mars 2013 à Atakpamé. Elle a continué à Tsévié, Sokodé, Kara et Dapaong pour les chefs-lieux des régions administratives puis dans les localités minières de Pagala, Vogan, Kpémé, Anfoin, Davié et Lilicopé, à l'exception de Bangéli et Tabligbo prévues pour les 27 et 28 mars 2013. La dissémination de ce deuxième rapport ITIE-Togo est couplée avec les ateliers de formation ITIE. La société civile a également accompagné le Secrétariat technique et a animé des émissions sur les radios de certaines localités à savoir Blitta, Sokodé, Kara et Vogan.

Cette dissémination sera clôturée avec le débat national qui sera lancé par Son Excellence Monsieur le Premier ministre, Président du Conseil national de supervision, le 18 avril 2013 au Centre Agora Senghor et qui sera diffusé sur les médias.

Le second point abordé dans les divers est la préparation de la 6^{ème} Conférence mondiale de l'ITIE. Selon le Coordonnateur national, le Conseil national de supervision a suggéré la création d'un comité de préparation composée de trois membres du Conseil national de supervision, trois du Comité de pilotage et quatre du Secrétariat technique. Pour la prise en charge des participants, les financements de la Banque Africaine de Développement et du Secrétariat international sont déjà acquis. Mais pour les outils de communication, le gouvernement sera sollicité. En ce qui concerne les visas, le Coordonnateur national a proposé que tous les participants aient un visa collectif.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, le Coordonnateur national a clôturé la réunion à 12 heures 10 minutes.

Adopté à Lomé, le **07 AVR 2013**
Pour le Comité de Pilotage
Séance ordinaire du 25/03/2013

Le Coordonnateur national



Didier Kokou AGBEMADON
Didier Kokou AGBEMADON